DL 2026-060
29 avril 2026

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260429-DL2026060-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE!
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, MOREAU, GUAIS, CLOUET, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, CLERMONT, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, LUCAS, CHAPY ;
Absents :
Absents représentés : M. ESNAULT à M. RUELLAN ;

Secrétaire de séance : M. GUAIS

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 28	Votants : 29
Pour: 29	Contre : 0	Abstention : 0

Unanimité

Rénovation et mise en accessibilité de la Mairie – lot n°2 – Charpente – Couverture – Étanchéité – Avenant n°3

L'opération de rénovation et de mise en accessibilité de la Mairie est actuellement en cours. Lors des travaux, des parasites ont été trouvés au rez-de-chaussée et en Salle du Conseil. Ceci a nécessité des travaux supplémentaires importants. Concernant le lot n°2 « Charpente – Couverture – Etanchéité », deux avenants ont déjà été passés pour ces raisons, à hauteur de 41,20 % (pourcentage cumulé pour les deux avenants) du contrat initial. La délibération n°DL-2026-007, en date du 28 janvier 2026, a autorisé Monsieur le Maire à signer les avenants relatifs à ce lot dans la limite de 50% du montant du contrat initial.

Cependant, toujours pour les mêmes raisons, il est nécessaire de réaliser un résinage de chéneaux.

Le pourcentage cumulé d'augmentation du marché, avec ce troisième avenant, dépasse les 50%. Il convient ainsi de prendre une nouvelle délibération de délégation de signature au Maire concernant le lot n°2.

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires dus à la découverte de parasites,
VU la délibération n° DL2024-041 du 5 juin 2024,
VU la délibération du DL-2026-007 du 28 janvier 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

– *AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants relatifs au lot n°2 « Charpente – Couverture – Étanchéité » de l'opération de rénovation et de mise en accessibilité de la Mairie dans la limite de 60% du montant du contrat initial.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

MAIRIE DE JANZÉ
R.F.
35150

Le secrétaire de séance
Gaston GUAIS

Le Maire
Jonathan HOUILLOT